

950^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 août 2023 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absences

Catherine Blouin
Amélie Sauvé

Est également présent à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-08-08-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

- À la section V. Administration, retirer le point suivant :

1. Monsieur Tapsinou Diallo – Poste de directeur de la gestion des actifs – Embauche – Autorisation

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-08-08-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 949^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 949^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-08-08-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de juillet 2023, qui s'élèvent à 195 129,66 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 juillet 2023, qui s'élèvent à 79 703,73 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de juillet 2023, qui s'élèvent à 269 577,28 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-08-08-04
MAÎTRE CINDY GAGNON, AVOCATE
POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
EMBAUCHE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a donné un mandat à la firme Fauve afin de pourvoir un poste de directeur général adjoint;

ATTENDU QU'à la suite de la procédure d'entrevue, il a été recommandé de procéder à l'embauche de M^e Cindy Gagnon, avocate, au poste de directrice générale adjointe, laquelle sera à l'emploi exclusif de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE la Ville entend respecter les exigences requises pour que M^e Cindy Gagnon, avocate, puisse bénéficier de la dispense au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec et être exemptée du paiement de la prime d'assurance, si elle le requiert;

ATTENDU QUE pour être dispensé de souscrire au Fonds d'assurance, un avocat à l'emploi exclusif de la Ville doit attester que celle-ci se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur, faute ou omission commise par lui dans l'exercice de ses fonctions.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'EMBAUCHER M^e Cindy Gagnon, avocate, au poste de directrice générale adjointe, et ce, à compter du 8 août 2023;
- DE CONFIRMER les termes formulés dans l'offre d'emploi du 31 juillet 2023;
- QUE les autres conditions et avantages soient conformes aux politiques administrative et salariale des cadres en vigueur à la Ville de Matagami;
- D'AUTORISER la Ville de Matagami à se porter garante, à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur, faute ou omission commise par M^e Cindy Gagnon, avocate, dans l'exercice de sa profession;
- ET D'AUTORISER monsieur le maire René Dubé et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Matagami, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-08-08-05

100, PLACE DU COMMERCE – CESSIION DE BAIL – PHARMACIE DANIEL AUCLAIR HEPPELL PHARMACIEN INC. À PHARMACIE GEORGES EMERSON SABRA PHARMACIEN INC. – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Pharmacie Daniel Auclair Heppell Pharmacien inc. détient les droits au bail de location pour les locaux sis au 100, place du Commerce à Matagami, par l'entremise de la convention de bail intervenu avec la Ville le 9 juin 2009;

ATTENDU QUE Pharmacie Daniel Auclair Heppell Pharmacien inc. a accepté une offre d'achat de Pharmacie Georges Emerson Sabra Pharmacien inc. pour l'entreprise en pharmacie qu'il exploite au 100, place du Commerce à Matagami;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est disposée à autoriser la cession du bail détenu par Pharmacie Daniel Auclair Heppell Pharmacien inc. à Pharmacie Georges Emerson Sabra Pharmacien inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les conditions et modalités concernant une telle cession de bail.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER la conclusion d'une cession de bail entre Pharmacie Daniel Auclair Heppell Pharmacien inc. et Pharmacie Georges Emerson Sabra Pharmacien inc., tel que soumis le 1^{er} août 2023 par monsieur Angelo Zanchetta, courtier pour la firme de courtage de pharmacie PharmaVente;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat de cession de bail à intervenir entre les parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-08-08-06

**NORDIKEAU – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS
INSPECTION DE L'USINE DE FILTRATION – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Nordikeau est un chef de file au Québec, en ce qui a trait à l'implantation, l'opération et l'analyse d'infrastructures liées à la gestion des eaux potables et des eaux usées;

ATTENDU QUE Nordikeau dessert des municipalités aux quatre (4) coins du Québec depuis plus de vingt-cinq (25) ans;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à Nordikeau pour de l'assistance technique et du soutien à l'opération de ses installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées;

ATTENDU QUE Nordikeau a déposé, le 4 juillet 2023, une proposition pour la réalisation du mandat, pour les montants suivants, avant taxes, à savoir :

- Visite initiale (forfait) : 4 600,00 \$
- Chargé de projet : 105,00 \$/h (1 heure minimum)
- Technicien : 70,00 \$/h (1 heure minimum)
- Déplacement : 0,70 \$/km
- Dépenses, si requises : coûtant + 15 %

ATTENDU QUE l'article 12.3 du Règlement numéro 386-2023 sur la gestion contractuelle permet à la Ville d'attribuer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER à Nordikeau un contrat de services professionnels pour de l'assistance technique et du support à l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées de la Ville de Matagami, et ce, conformément à son offre de services datée du 4 juillet 2023;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-08-08-07

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES

PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS 2023-2025

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire consolider et développer sa structure d'accueil afin d'aller vers les nouveaux arrivants et les faire participer à la communauté à travers diverses activités;

ATTENDU QUE les projets mis en œuvre par la Ville de Matagami bonifieront également de manière substantielle l'offre lors de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles et proposeront des activités de sensibilisation à la diversité culturelle à Matagami;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un représentant à déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) 2023-2025 et à signer divers documents concernant ces demandes pour et au nom de la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à déposer toutes demandes d'aide financière, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) 2023-2025, à l'Administration régionale Baie-James, pour et au nom de la Ville de Matagami;

- D'AUTORISER tout administrateur de la Ville de Matagami à donner et recevoir de l'information et à remettre toute la documentation requise relativement au dépôt d'une demande d'aide financière avec les partenaires projetés ou potentiels, et ce, afin notamment d'analyser le dossier et de compléter toutes les informations reliées au projet;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document administratif, notamment la convention d'aide financière, et à poser tout geste utile ou nécessaire relativement au dépôt de la demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-08-08-08
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – JUILLET 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2023 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2023 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2023 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER les rapports mensuels de juin et juillet 2023 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-08-08-09
POSTE D'OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX
ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-07-11-09

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'ABROGER la résolution numéro 2023-07-11-09.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-08-08-10
PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois d'août, aucune question n'a été reçue par courriel.

2023-08-08-11
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– DE LEVER la séance à 19 h 43.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Daniel Cliche

DANIEL CLICHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

